

# Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information  
et d'analyse de Point Org Sécurité

www.altersecurite.org  
N° 202 - avril 2024

## Pourquoi Altersécurité infos ?



La santé et la sécurité au travail sont devenues des sujets de préoccupation pour le grand public. Dans ce contexte, les membres de Point Org Sécurité estiment nécessaire d'ouvrir un dialogue durable avec les employeurs et les travailleurs qu'ils assistent et conseillent au quotidien.

Cette démarche repose sur la conviction que la prévention des risques professionnels doit certes s'appuyer sur de solides normes et compétences techniques mais qu'elle est aussi une culture vivante se nourrissant de débats, d'échanges et de retours d'expériences entre chercheurs, experts et acteurs de terrain.

Altersécurité infos se veut un reflet et de ce foisonnement. Au carrefour de disciplines de tous horizons, ce vecteur d'idées entend rendre compte mensuellement des mutations qui transforment nos façons de travailler.

De la sorte, il s'agit bien sûr d'anticiper les changements, de mettre à jour nos savoirs et de questionner nos pratiques pour contribuer, ensemble, à l'amélioration continue des conditions de travail. ■

Point Org Sécurité,  
membre du réseau



## Éditorial

# ACCIDENTS DU TRAVAIL N'accusons pas trop vite la France... mais poursuivons l'effort de prévention !

Les derniers chiffres d'Eurostat sur la sinistralité au travail sont cruels pour la France. Selon cette direction générale de la Commission européenne chargée de la statistique, nous ferions en effet beaucoup moins bien que nos partenaires européens.

### La France mauvaise élève de l'UE ?

Pour les accidents du travail non mortels, la France arriverait en queue de peloton, avec 3364 accidents pour 100000 salariés, tandis qu'avec 674 décès au travail recensés en 2021, elle enregistrerait un taux de 3,3 accidents du travail mortels pour 100000 employés, très supérieur à la moyenne européenne (1,76)... Ces chiffres semblent ainsi donner raison à la Confédération européenne des syndicats qui, en 2022, accusait la France d'être le mauvais élève de l'Europe en matière de santé et sécurité au travail.

Mais ce classement reflète-t-il vraiment la réalité ? Pour en avoir le cœur net, le magazine *Travail & Sécurité* a interrogé Raphaël Haeflinger, directeur d'Eurogip, l'organisme chargé de se pencher, pour l'Assurance maladie, sur les questions de santé au travail en Europe<sup>(1)</sup>. Or, pour cet expert, les statistiques d'Eurostat sont biaisées par la diversité des systèmes de déclaration et de reconnaissance des accidents selon les pays.

"En France, souligne-t-il, il y a une présomption d'imputabilité très stricte qui fait que tout accident survenant au lieu et temps du travail est présumé lié au travail et déclaré comme tel. Dans les autres pays, il faut toujours établir un lien de causalité entre le travail et le sinistre." De même, alors qu'en France, le salarié est indemnisé dès 1 % d'invalidité, ce n'est le cas qu'à partir de 30 % en Allemagne ou 33 % en Espagne, ce qui incite moins à déclarer les accidents en deçà de ce seuil.

Et ce biais existe aussi pour la recension des accidents mortels. Chez nous, tout décès survenu sur le lieu de travail est comptabilisé comme accident du travail, si bien que les statistiques françaises englobent automatiquement les infarctus et AVC survenus sur le lieu de travail. Or, ce n'est pas le cas chez nombre de nos partenaires européens qui exigent, eux, que soit établi un lien de causalité entre le décès et le travail. Eurogip souligne ainsi qu'en Italie, 370 décès ont été rejetés, en 2021, pour défaut de lien de causalité ! Ce n'est pas tout : pour être comptabilisé comme un accident du travail, le décès doit avoir lieu le jour même de l'accident aux Pays-Bas, ou dans les trente jours en Allemagne... alors qu'en France, il n'existe pas de délais officiels au-delà duquel il ne sera plus comptabilisé comme accident du travail. Tout cela a évidemment un impact très négatif sur les statistiques françaises...

### Des marges de progrès à exploiter

Est-ce à dire que tout irait alors pour le mieux en France et qu'il n'y aurait plus qu'à s'autocongratuler ? Tel n'est bien sûr pas l'avis du directeur d'Eurogip qui souligne qu'après 20 ans de baisse, le nombre d'accidents du travail mortel stagne hélas dans notre pays. Or, comme le démontre la radiographie des pratiques de prévention récemment publiée par le Ministère du travail, des marges de progrès existent encore (voir dossier). Nul doute que les employeurs français auront à cœur de les exploiter. Car s'ils ne méritent pas du tout le bonnet d'âne dont certains voudraient les affubler, ils n'ont pas pour autant l'intention de se reposer sur leurs lauriers ! ■

(1) *Travail & Sécurité*,  
n° 858, avril 2024.



# Radiographie de la **prévention** des **risques** professionnel

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est-il tenu à jour et des mesures de prévention contre les risques sont-elles mises en œuvre ? Y a-t-il des différences de situation selon le secteur d'activité et la taille de l'établissement ? L'identification des risques amène-t-elle à plus de prévention ? Depuis 2013, les enquêtes Conditions de travail de la Dares (Ministère du Travail) questionnent les employeurs sur leurs pratiques en matière de prévention. Réalisée en 2019 auprès de quelque 17 000 dirigeants d'établissements privés et publics, la dernière édition de cette enquête offre une radiographie de la prévention des risques professionnels par les employeurs français. En voici les principaux enseignements.

## 1 Une évaluation des risques encore déficiente dans plus de la moitié des établissements

L'enquête révèle qu'en 2019, seuls "46 % des établissements déclaraient avoir leur document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) à jour, c'est-à-dire rédigé ou actualisé au cours des douze derniers mois". Autre lacune : parmi ces documents uniques, moins de la moitié (48 %) intègrent les risques psychosociaux et seuls 77 % sont portés à la connaissance du personnel.

### Difficultés des TPE à s'acquitter de leurs obligations

Sans surprise, l'enquête confirme la forte disparité de l'évaluation des risques selon la taille de l'établissement : 91 % des établissements

de plus de 250 salariés du secteur privé disposent d'un DUERP mis à jour tandis que ce n'est le cas que dans 41 % des établissements de moins de 10 salariés. Pour les analystes de la Dares, "cette sous-documentation des risques dans les plus petites structures s'explique par de faibles connaissances et compétences en matière de santé au travail, la complexité de la réglementation" mais aussi par "l'absence de contact avec les préventeurs" qui leur permettraient justement de surmonter leurs difficultés en matière d'évaluation et de prévention des risques.

De façon plus inédite, l'enquête révèle que l'attention portée à l'évaluation des risques est fortement corrélée à la perception des

risques par l'employeur. Ainsi, lorsque celui-ci estime que les salariés ne sont exposés à aucun des risques identifiés dans l'enquête, le DUERP est à jour dans seulement 37 % des établissements. Mais "la proportion passe à 51 % lorsque l'employeur identifie un ou plusieurs risques psychosociaux, à 63 % lorsqu'il s'agit d'un ou plusieurs risques physiques, et 65 % en cas de cumul des deux formes d'exposition."

Preuve que ce déficit d'évaluation a nécessairement des conséquences néfastes en matière de santé et de sécurité au travail, "un tiers des employeurs qui déclarent à la fois des risques psychosociaux et physiques n'ont pas de DUERP à jour". ■

## 2 L'engagement dans la prévention très variable selon les entreprises et les risques

L'enquête souligne qu'en 2019, "52 % des établissements avaient effectué au moins une action de prévention contre les risques physiques au cours des douze derniers mois et 33 % au moins une action contre les risques psychosociaux au cours des trois dernières années"

De façon logique, les entreprises les plus investies sont celles qui perçoivent les risques auxquels sont exposés leurs membres : "La part des employeurs qui font de la prévention double entre ceux qui ne déclarent pas ou très peu de risques et les autres : elle passe de 40 % à 74 % pour les risques physiques sur les douze derniers mois et de 23 % à 47 % pour les risques psychosociaux sur les trois dernières années."

Sans surprise, la disparité selon la taille de l'entreprise est confirmée. "Les mesures de prévention sont plus répandues dans les établissements de 50 salariés ou plus qui y exposent leurs salariés (9 cas sur 10 dans le public comme le privé pour les risques physiques ou psychosociaux), que dans ceux de 10 salariés ou moins (7 sur 10 pour les risques physiques et 4 sur 10 pour les risques psychosociaux, dans le public comme dans le privé)."

L'enquête donne aussi une idée de l'éventail des actions de prévention réalisées. "Les

actions nouvelles les plus répandues contre les risques physiques sont la mise à disposition de nouveaux équipements de protection individuelle (EPI, 18 %), la formation des salariés à la sécurité au travail (16 %) et la modification des locaux et équipements (16 %)."

### D'importantes marges de progrès réalisables

Ici encore, la taille de l'entreprise a une forte influence. En effet "dans les établissements de moins de 10 salariés, la mesure la plus fréquente est la mise à disposition de nouveaux EPI, alors qu'au-delà de ce seuil, la formation des salariés à la sécurité au travail prévaut. La modification des locaux et des équipements, la mise en place d'un nouveau plan de prévention ou le recours à une expertise extérieure sont davantage mis en œuvre dans les établissements de plus grande taille."

Enfin, preuve que des marges de progrès existent encore, les analystes de la Dares notent que "les postures pénibles, la maintenance de charges lourdes, l'exposition à des températures extrêmes ou au travail de nuit sont les risques les moins bien prévenus. Un établissement sur quatre qui déclare ces risques n'en fait pas la prévention." ■

## 3 Les risques psychosociaux encore trop négligés

L'enquête révèle que "la prévention des risques psychosociaux (RPS) demeure malgré tout moins présente que celle des risques physiques". Ainsi, parmi les établissements identifiant trois risques psychosociaux, 35 % n'ont mis en œuvre aucune action pour les prévenir. Ce n'est le cas que de 19 % des entreprises estimant être concernées par trois risques physiques.

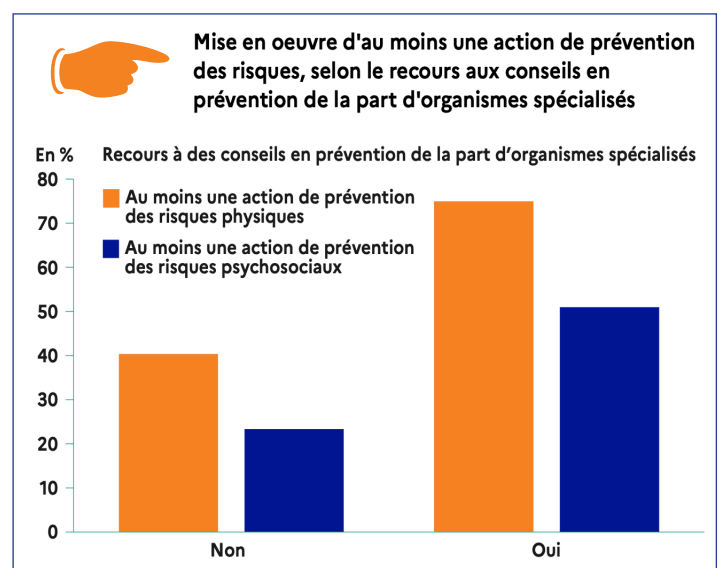
Plus globalement, en 2019, la prévention des RPS était réalisée par seulement un tiers des employeurs au cours des trois dernières années. Les analystes précisent que "la mesure principale est l'assistance de manière confidentielle aux salariés qui la réclament (16 %), suivie de l'aménagement des horaires de travail, (11 %). Viennent ensuite le signalement des salariés en situation de risque (7 %), puis la formation spécifique des salariés ou des encadrants à la gestion des risques psychosociaux (5 % dans les deux cas). Comme pour d'autres catégories de risque, la prévention des RPS est fortement tributaire de la culture professionnelle. Ainsi, dans la fonction publique hospitalière, ils font l'objet d'une attention soutenue." ■

## 4 Les experts extérieurs, solution trop peu exploitée

Pour s'acquitter de leurs obligations en matière de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé au travail, les employeurs peuvent bénéficier de conseils de différents organismes spécialisés des services de santé au travail, de l'inspection du travail, ainsi que d'intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) privés.

Toutefois, selon l'enquête, ils sont seulement 35 % à recourir à cette aide. C'est regrettable car ce partenariat produit des effets remarquables. Ainsi, "les établissements disposant d'un DUERP bénéficient plus souvent que les autres de conseils institutionnels (52 % contre 21 %). Et réciproquement, quand ils bénéficient de ces conseils, les employeurs élaborent le DUERP plus souvent que la moyenne (68 % contre 46 %)."

Surtout le recours à des expertises extérieures est également corrélé à la prévention effective des risques. En effet, "les établissements qui bénéficient de tels conseils sont 75 % à prévenir les risques physiques, contre 40 %



des autres. L'écart relatif est encore plus grand dans le cas des mesures contre les risques psychosociaux (51 % contre 23 %)." ■

PUBLICITÉ

## PREVENSCOPE

La Prévention des Risques en Entreprise

32 pages



Tous les deux mois,  
une vision à 360 °  
de la prévention des risques  
au service des TPE-PME.

PREVENSCOPE est une revue bimestrielle de 32 pages dédiée à la prévention des risques professionnels. Grâce à des informations qualifiées, des conseils pratiques et des analyses juridiques, elle s'affirme comme un outil accessible et opérationnel particulièrement utile aux TPE-PME. Elle contribue ainsi aux démarches de promotion de la santé et la sécurité au travail mises en œuvre par le groupe Pôle Prévention au service de ses clients avec une conviction forte : culture de prévention et esprit d'entreprise vont de pair !

Offre découverte pour  
les lecteurs d'Altersécurité :

Recevez les 2 derniers numéros  
de PREVENSCOPE au format PDF  
en les demandant par mail à :  
[contact@poleprevention.com](mailto:contact@poleprevention.com)

### Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information  
et d'analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet

Courriel : [info@point-org.org](mailto:info@point-org.org) - [www.altersecurite.org](http://www.altersecurite.org)

# COMMENT PROTÉGER SES MAINS DES PRODUITS CHIMIQUES ?

Les produits chimiques sont présents dans la vie professionnelle de nombreux salariés qui sont amenés à les utiliser, les transporter, les entreposer, les transférer, les vidanger, les appliquer, etc. Autant d'opérations au cours desquelles les mains peuvent se retrouver au contact de ces produits...

## Aucun produit anodin

Or, comme le rappelle une nouvelle brochure de l'INRS, "aucun de ces produits n'est totalement inoffensif et certains sont même agressifs". Pour se protéger de ce danger, il convient donc que les salariés sachent l'identifier. Pas si évident car les produits chimiques prennent des formes très variées : au-delà des acides liquides, des détergents et des solvants, il faut en effet compter aussi avec les ciments, résines, polyesters, etc. La prévention exige ainsi que les produits soient bien étiquetés et que les salariés soient familiarisés avec les pictogrammes mentionnant leurs différents dangers.

## Actions de prévention

Toutefois, comme "on ne connaît pas tous les dangers de tous les produits", l'INRS recommande "la vigilance lors de toute manipulation



de produit chimique" et, notamment, d'éviter tout contact avec la peau. À cette fin, les experts recommandent :

- de "remplacer la main" en automatisant les phases dangereuses de leur utilisation ou manipulation ;
- d'"éloigner la main" en utilisant des outils comme intermédiaires ;
- et bien sûr de "protéger la main" en utilisant - en complément ou à défaut - des gants de protection adaptés aux produits concernés. ■

(1) "La main et les produits chimiques",  
brochure INRS ED 6528,  
librement téléchargeable  
sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



## Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information  
et d'analyse de Point Org Sécurité

Point Org Sécurité, 92-98 boulevard Victor Hugo,  
92110 Clichy. Tél. : 0146 02 44 01

## Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :  
[www.point-org.org](http://www.point-org.org)

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :  
Découvrez-la [ici](#) !

La collection complète d'Altersécurité :  
[www.altersecurite.org](http://www.altersecurite.org)